

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le premier juillet deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent

Absents :

M. PALVADEAU Christian et Mme BURGAUD Laure

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Services techniques municipaux

DÉLIBÉRATION N°2021_049 DU 01/07/2021

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2019/2020 - Information du Conseil municipal

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2016_036, en date du 27 juin 2016, autorisant la signature d'une convention de délégation de service public avec la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts ;

VU la convention de délégation de service public notifiée le 13 juillet 2016, et ses annexes ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2019_011, en date du 3 avril 2019, donnant un accord préalable à l'opération de cession, à la SAS Joagroupe Holding, de l'intégralité des actions de la SAS Financière M.P. Landowski au sein de la société SAS Groupe Emeraude ;

VU l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public notifié le 23 juillet 2020 ;

VU l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public notifié le 22 octobre 2020 ;

VU le rapport annuel du délégataire portant sur l'activité du Casino pour l'exercice 2019/2020 remis le 21 mai 2021 ;

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Par délibération n°2016_036 du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts, avec la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par la suite, le Conseil municipal a donné un accord préalable à l'opération de cession, à la SAS Joa Groupe Holding, de l'intégralité des actions de la SAS Financière M.P. Landowski au sein de la société SAS Groupe Emeraude.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel de la Société CASINO LA PASTOURELLE – Casino de Saint-Jean-de-Monts pour l'exercice 2019/2020, dont quelques chiffres sont communiqués ci-dessous. Le rapport apparaît conforme aux prescriptions législatives et réglementaires.

- Total produit brut des jeux : 6 582 696 € (- 15.5 % par rapport à l'exercice précédent)
- Chiffres d'affaires après prélèvements toutes activités confondues : 3 905 681 € (- 15.3 % par rapport à l'exercice précédent)
- Résultat net : 425 037 € (- 5.4 % par rapport à l'exercice précédent)
- Prélèvements fiscaux versés à la Commune : 689 560 € (- 20.1 % par rapport à l'exercice précédent)
- Dépenses de personnel : 1 160 348 € (- 29.6 % par rapport à l'exercice précédent).

En outre, la Société CASINO LA PASTOURELLE – Casino de Saint-Jean-de-Monts a investi 622 000 €, dont environ 26% ont été consacrés à l'activité jeux.

La Société CASINO LA PASTOURELLE – Casino de Saint-Jean-de-Monts a participé également activement au développement touristique, culturel et sportif de la Ville pour un montant de 117 951 €, soit 1.79 % du produit brut des jeux, dont 10 578 € au titre des animations externes (partenariat, sponsoring, etc).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire remis par la Société CASINO LA PASTOURELLE – Casino de Saint-Jean-de-Monts pour l'exercice 2019/2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le deux juillet deux mille vingt-et-un.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.